

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord
tenue à l'Hôtel de Ville de Grande-Anse le mardi 31 mars 2026 à 18h30**

RE-2026-04

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Joseph Lanteigne, maire, appelle la réunion à l'ordre à 18h30 et souhaite la bienvenue aux 15 citoyens présents à cette quatorzième réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Joseph Lanteigne	Maire
	Gérard Battah	Conseiller
	Carole Frigault	Conseillère
	Yvon Godin	Conseiller
	Thérèse Haché	Maire suppléante
	Anne Landry	Conseillère
	Colin MacLellan	Conseiller

Assistaient également :

André Sonier	Directeur général
Simonne Godin	Greffière municipale
Mélissa Godin-Cormier	DG adjointe et Trésorière
Gilles Deveau	Auditeur – MNP
Marie-Hélène Mallet	Firme MNP
Benjamin Kocyla	Directeur urbanisme CSRPA
Marc Rebello	Urbaniste CSRPA

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le maire, M. Joseph Lanteigne, demande au conseil municipal s'il y a des déclarations de conflit d'intérêt à être incluses au procès-verbal de la présente réunion.

Aucune déclaration d'intérêt ne fut prononcée

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Joseph Lanteigne, maire, fait lecture de l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. États financiers vérifiés au 31 décembre 2025.
6. Étude des objections aux projets d'arrêtés sur le plan municipal et le zonage de Rivière-du-Nord.

7. Résolutions et Arrêtés municipaux :

- 7.1 Arrêté 013-00-2026 intitulé « *Plan municipal d'urbanisme de la ville de Rivière-du-Nord* » :
- 7.1.1 Dépôt et première lecture par son titre ;
- 7.1.2 Deuxième lecture par son titre.
- 7.2 Arrêté 014-00-2026 intitulé « *Arrêté de zonage de la ville de Rivière-du-Nord* » :
- 7.2.1 Dépôt et première lecture par son titre ;
- 7.2.2 Deuxième lecture par son titre.
- 7.3 Autorisation d'emprunter auprès de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités du Nouveau-Brunswick – Réfection de la rue Châtillon.

8. Levée de la réunion.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah et appuyé par Mme Thérèse Haché, que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-027

5. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025 (D)

M. Gilles Deveau, auditeur de la firme MNP, présente les états financiers vérifiés de la ville de Rivière-du-Nord en date du 31 décembre 2025 qui démontrent un surplus de 64 112 \$ en fin d'exercice, après un transfert aux réserves de l'ordre de 220 000 \$.

Par la suite, la proposition suivante est formulée :

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Thérèse Haché et appuyé par Mme Carole Frigault que les états financiers vérifiés de la ville de Rivière-du-Nord démontrant un surplus aux livres de 64 112 \$ au 31 décembre 2025 soient acceptés comme présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-028

M. Gilles Deveau et Mme Marie-Hélène Mallet quittent la réunion à 18h40.

6. ÉTUDE DES OBJECTIONS AUX PROJETS D'ARRÊTÉS SUR LE PLAN MUNICIPAL ET LE ZONAGE DE RIVIÈRE-DU-NORD (D)

M. le maire Joseph Lanteigne explique que l'avis pour le dépôt des objections aux projets des nouveaux arrêtés sur le plan municipal et le zonage de Rivière-du-Nord a été publié le 17 février 2026. Les citoyens avaient jusqu'à 16h30 le jeudi 19 mars pour soumettre leurs objections par écrit. De plus, les experts en urbanisme de la CSRPA ont tenu quatre séances portes ouvertes dans les localités de Bertrand, Grande-Anse, Maissonnette et Saint-Léolin les 24 et 26 février afin de recueillir les commentaires et objections du public en lien avec le nouveau plan d'urbanisme.

Il poursuit en indiquant que les personnes présentes en salle pourront verbaliser leurs objections, le cas échéant, après la présentation des objections reçues à ce jour.

Mme Simonne Godin fait lecture de l'objection reçue par écrit ainsi que des commentaires recueillis dans le cadre des séances portes ouvertes.

M. Luc Richard demande si l'objection déposée quant à la notion reliée à la façade du bâtiment principal qui doit donner sur la ligne de rue a été prise en considération dans les modifications à considérer. M. Benjamin Kocyla confirme que cette définition fait partie des modifications proposées au texte original de l'arrêté de zonage.

M. le maire Joseph Lanteigne clos la discussion sur ce point de l'ordre du jour en spécifiant que le conseil municipal analysera avec soin les recommandations reçues avant la date prévue du 21 avril 2026 pour l'adoption finale des arrêtés. Il ajoute qu'advenant la nécessité d'apporter des changements majeurs aux arrêtés suite à cette analyse, la date d'adoption finale du plan d'urbanisme sera repoussée.

7. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

7.1 **Arrêté 013-00-2026 intitulé « *Plan municipal d'urbanisme de la ville de Rivière-du-Nord* »**

7.1.1 **Dépôt et première lecture par son titre**

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par Mme Anne Landry, que la ville de Rivière-du-Nord adopte en première lecture par son titre l'Arrêté 013-00-2026 intitulé « *Plan municipal d'urbanisme de la ville de Rivière-du-Nord* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ **Résolution 2026-029**

M. le Maire fait la première lecture par son titre de l'Arrêté 013-00-2025.

7.1.2 **Deuxième lecture par son titre**

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Anne Landry et appuyé par M. Gérard Battah, que la ville de Rivière-du-Nord adopte en deuxième lecture par son titre l'Arrêté 013-00-2026 intitulé « *Plan municipal d'urbanisme de la ville de Rivière-du-Nord* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ **Résolution 2026-030**

M. le Maire fait la deuxième lecture par son titre de l'Arrêté 013-00-2026.

7.2 Arrêté 014-00-2026 intitulé « Arrêté de zonage de la ville de Rivière-du-Nord »

7.2.1 Dépôt et première lecture par son titre

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Carole Frigault et appuyé par Mme Thérèse Haché, que la ville de Rivière-du-Nord adopte en deuxième lecture par son titre l'Arrêté 014-00-2026 intitulé « Arrêté de zonage de la ville de Rivière-du-Nord ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-031

M. le Maire fait la première lecture par son titre de l'Arrêté 014-00-2026.

7.2.2 Deuxième lecture par son titre

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par Mme Anne Landry, que la ville de Rivière-du-Nord adopte en deuxième lecture par son titre l'Arrêté 014-00-2026 intitulé « Arrêté de zonage de la ville de Rivière-du-Nord ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-032

M. le Maire fait la deuxième lecture par son titre de l'Arrêté 014-00-2026.

7.3 **AUTORISATION D'EMPRUNTER AUPRÈS DE LA COMMISSION DES EMPRUNTS DE CAPITAUX PAR LES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK – Réfection de la rue Châtillon**

M. le maire Joseph Lanteigne confirme que la réfection de la rue Châtillon figure toujours aux priorités du conseil municipal. Plusieurs options variant de 3 à 3,7 M\$ furent d'ailleurs analysées dans le but de finaliser les travaux sur la distance totale de la rue. La première étape de ce projet débutera comme prévu en 2026.

M. le Maire poursuit en indiquant qu'afin de s'assurer de pouvoir respecter cet engagement dans sa totalité, une demande d'autorisation pour un emprunt de 2,5 M\$ sera déposée auprès de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités du Nouveau-Brunswick. Il spécifie cependant que cette résolution qui sera passée au vote dans le cadre de la présente réunion vise expressément à donner au conseil municipal la permission d'emprunter, en cas de besoin, le montant nécessaire pour compléter les travaux sur ce projet.

Par la suite, la proposition suivante est formulée :

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Thérèse Haché et appuyé par M. Gérard Battah, que la municipalité de Rivière-du-Nord demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités du Nouveau-Brunswick l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense de capital pour la durée et la somme suivantes :

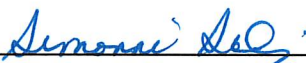
<u>Fin</u>	<u>Somme</u>	<u>Durée</u>
Services relatifs aux transports Réfection de la rue Châtillon, Maisonnette	2,5 M\$	15 ans

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-033

8 LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Joseph Lanteigne, maire, déclare la levée de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord à 18h55.


 Simonne Godin
 Greffière municipale

